



MAIRIE

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 074-217402155-20250606-DM2025_06_017-DE

S²LOW

DÉCISION DU MAIRE

DM2025-06-017

MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE

N° 2025.06.015.S.00

- **VU** l'article R2122-8 du Code de la commande publique,
- **VU** la délibération du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un stade VTT deux parcours,
- **CONSIDERANT** l'estimation du besoin évaluée à un montant inférieur à 40 000,00 € HT
- **VU** la proposition de services remise par **NEO OUTDOORS & MOBILITY** le 18 mai 2025,

Le Maire décide :

Article 1 :

- Le marché de services d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un stade VTT deux parcours est attribué à **NEO OUTDOORS & MOBILITY** à Les Villards sur Thones pour un montant de **5 850 € HT** ;

Article 2 :

- Le Maire rendra compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Praz-sur-Arly, le **06 JUIN 2025**

Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint

Pierre BESSY

